



Convention d'honoraires non signé

Par Patricia56

Bonjour

J'ai eu un rdv en octobre 2018 avec un avocat dans l'intention d'attaquer la société x, j'avais quelques jours auparavant été récupérer un dossier d'aide juridictionnelle car je n'avais pas les moyens financiers de payer un avocat, il m'a clairement dit qu'il ne prenait pas d'aide juridictionnelle, il m'a alors demandé si j'avais une protection juridique et que j'ai confirmé que oui j'en avais bien une, il m'a dit ce qu'il pouvait faire pour saisir les prud'hommes de x j'étais quand même inquiète dans mon esprit car je ne savais pas encore à combien ça allait me revenir au niveau financier, et que j'allais d'abord me renseigner auprès de l'assistance juridique.

Je tiens aussi à dire que j'étais tellement perturbée en 2018 que je ne savais plus comment gérer et j'avais du mal au niveau organisation car en dépression, j'avais d'ailleurs été en arrêt pour dépression stress intense, très perdue dans mes démarches et tout les questionnements " est ce que je vais m'en sortir financièrement, comment me défendre, laisse tomber ne prend pas d'avocat ça va peut être me mettre dans encore plus de difficultés financières pourtant motivée pour attaquer société x je le concevais" J'étais vraiment très perturbé et dans le brouillard, j'étais en burn out et j'ai commencé à ne plus être dans la réalité, j'ai donc vu plusieurs fois mon docteur face à mon état de stress et ne pas savoir gérer, j'étais très atteinte psychologiquement avec le fait d'avoir signé une rupture conventionnelle qu'on a presque été obligé de signer, et les promesses qu'on aurait du travail dans l'entreprise.

J'ai contacté mon assistance juridique pour savoir à quelle hauteur il m'aiderait et il me restait trop de ma poche pour entamer une procédure, pourtant j'avais bien laissé des bulletins de salaire à maître x, suite à ça j'ai eu un membre du personnel de la société x qui m'a intimidée en m'expliquant que si j'attaquais dmf je resterai sur le carreau car soi disant, ils avaient leur propre avocat et que si je perdais l'affaire je serai pour des millions d'euros de ma poche.

Seule avec mes 3 enfants, j'ai eu vraiment très très peur, je me suis dit qu'il valait mieux que j'en reste là car pas assez de moyen car je vivais et vis toujours en dessous du SMIC.

Il me semble avoir contacté la secrétaire mais je me rappelle plus de la date soit vers novembre décembre 2018 pour dire que je préférerais pas attaquer la société x j'avais eu de l'intimidation de la société.

Je préférerais poursuivre le chemin de ma vie comme ça que plutôt être à court pour payer un avocat.

J'ai reçu en Mars dernier 2021 un recommandé de Maître x, j'ai vraiment pas compris ce qu'il m'arrivait vu que j'ai jamais donné suite à mon premier rdv, il me réclamait une somme pour un travail effectué, j'étais pas au courant vu que je ne savais pas que j'avais reçu des mails vu que j'étais en burn out et que je lisais plus la plupart des mails.

Pour moi après l'intimidation je ne voulais donc pas pour l'instant donné suite à une procédure vu que je n'avais pas les moyens financiers, j'ai vraiment beaucoup de mal à m'exprimer car je ne comprend pas le jargon juridique, je trouve à nouveau pas les mots, je suis dévastée par cette affaire auquel je n'ai pas donné le feu vert vu que j'avais contacté mon assistance juridique et ne pouvais payer la différence, je pensais que ça paraissait évident que vu que je ne donnais pas suite que j'entamais pas de procédure envers la société, j'attendais des jours meilleurs au niveau financier, je ne parviens plus à faire toutes mes paperasses car je suis vite dépassée physiquement ou mentalement, j'ai du voir un psychiatre, et je dois être prochainement pris en charge pour des troubles de stress intenses posts traumatiques qui m'empêchent de réfléchir sereinement, je dois donc de retour être suivi par un psychologue ou un psychiatre. J'ai été très affecté par les mesures de la société x et face à mes problèmes de santé qui se sont d'ailleurs bien dégradés à cause de l'état de stress causé par la société, j'avais plus de force de me battre et me suis focalisée plutôt à me soigner physiquement et psychologiquement.

Je suis dévastée, je suis en panique, je n'arriverai pas à m'en sortir car je gagne même pas le SMIC, je me demande encore aujourd'hui qu'est ce qu'il m'a pris et pourquoi j'ai été dans le bureau de l'avocat vu que j'aurai du faire fonctionner l'aide juridique par exemple avec un avocat qui l'acceptait...

Je n'ai pas signé de convention d'honoraires, suis je obligée de payer l'avocat ? J'ai du faire un courrier de contestation à l'ordre des avocats car l'avocat leur a envoyé un courrier pour que je règle la somme.

Merci pour vos réponses

Par osram

Bonjour,

J'ai pour habitude de lire et répondre, mais là c'est trop long, condensez si vous voulez des réponses.

Désolé.